

Les bases du financement d'entreprise

Semaine mondiale de l'entrepreneuriat

Programme

1. Introduction

Kustrim Reka, attaché au dével. éco., DG DERI

2. Introduction au financement

Patrick Schefer, directeur, FAE

3. Le financement de la création d'entreprise

Antoine Fatio, directeur, Fondetec

4. Le financement d'amorçage et du développement (start-up)

Antonio Gambardella, directeur, Fongit

5. Le financement bancaire

Nicolas Roussin, clientèle entreprises, Credit Suisse

Autres conférences sur le financement

- Comment financer sa R&D grâce à Innosuisse? (lundi)
- Fongit:Force – How to finance my startup? (mardi)
- Les fonds européens: clé du succès de l'entrepreneuriat et de la recherche (mercredi)
- Quel financement pour l'entreprise? Mode d'emploi de l'entrepreneur (mercredi)
- Le crowdfunding – partage de bonnes pratiques (jeudi)

1. Introduction au financement

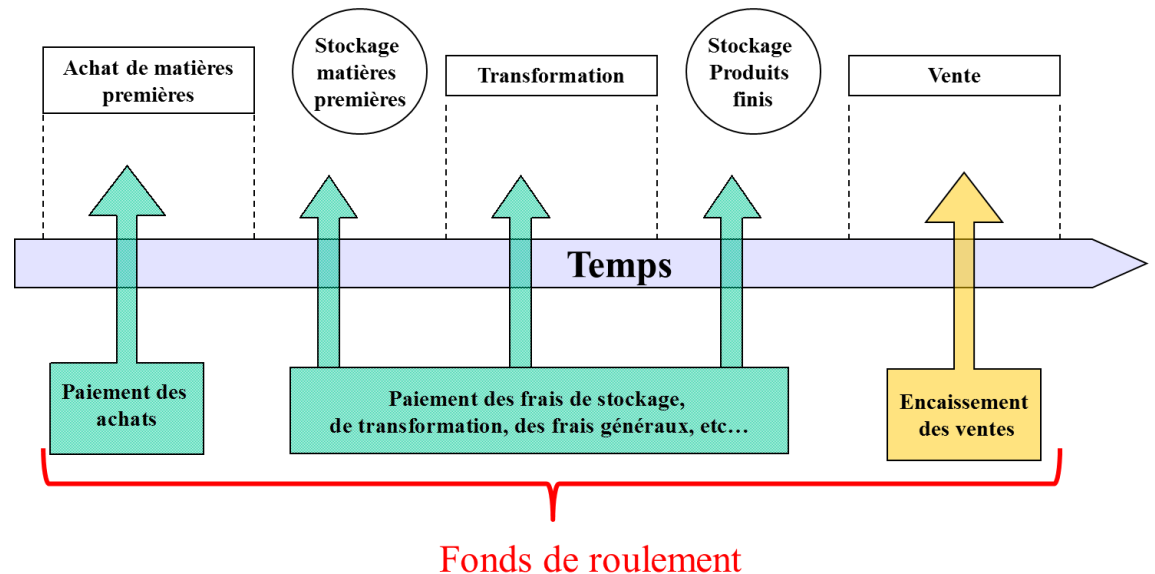
Patrick Schefer, directeur, FAE

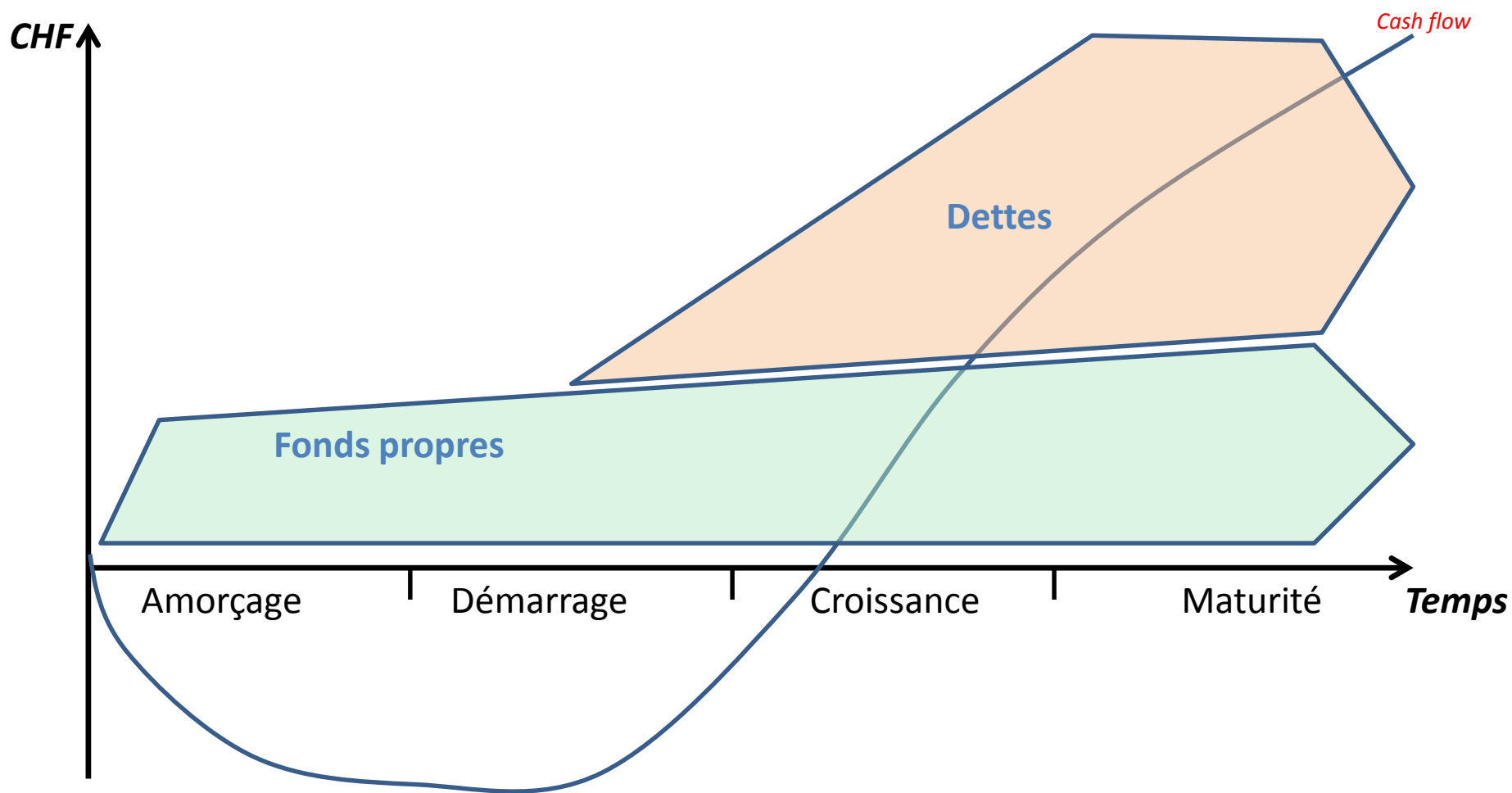
Investissements

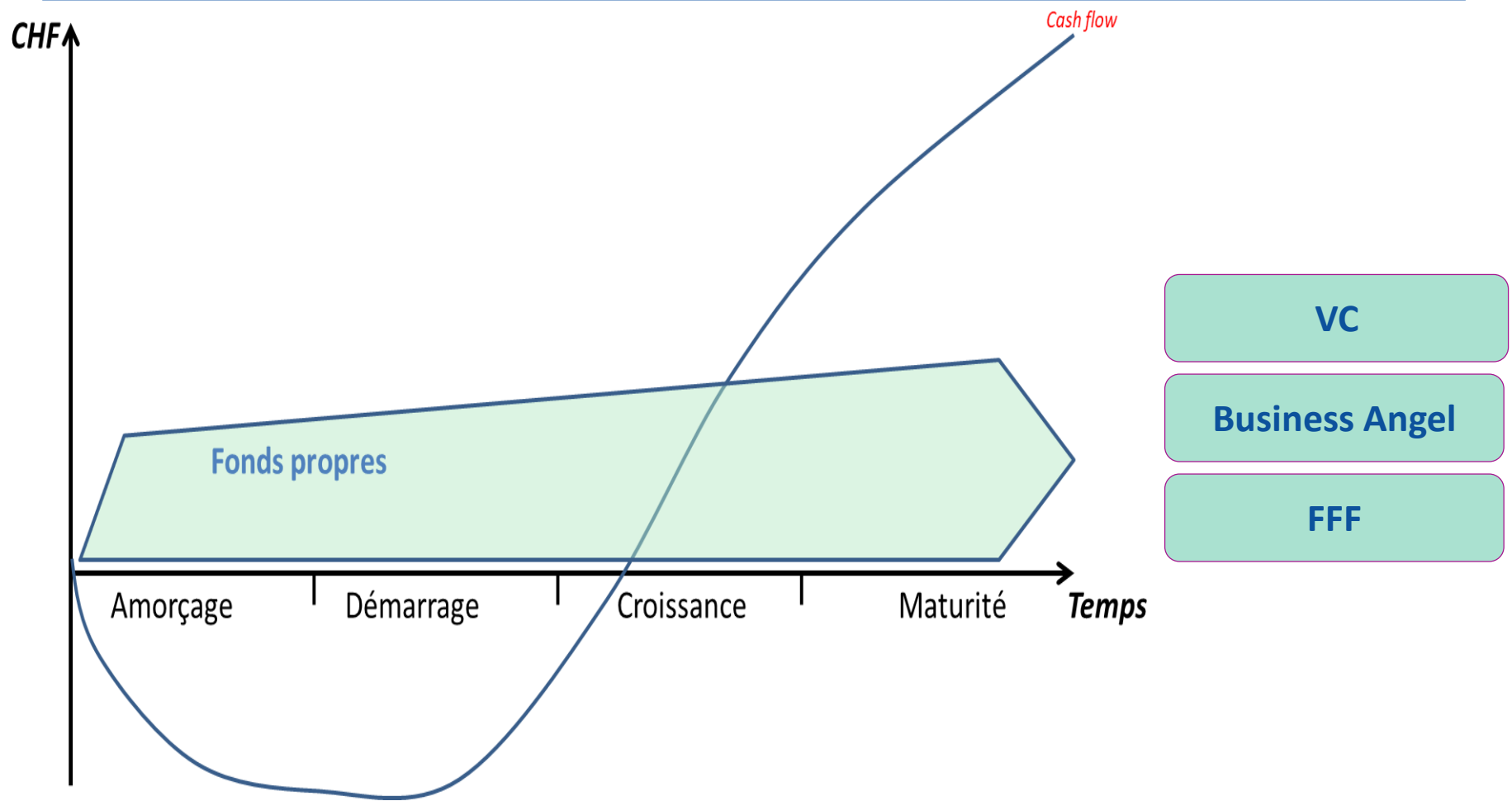
- Nécessaire pour créer et développer les activités

Fonds de roulement

- Décalages entre les décaissements et les encaissements liés à l'activité de l'entreprise



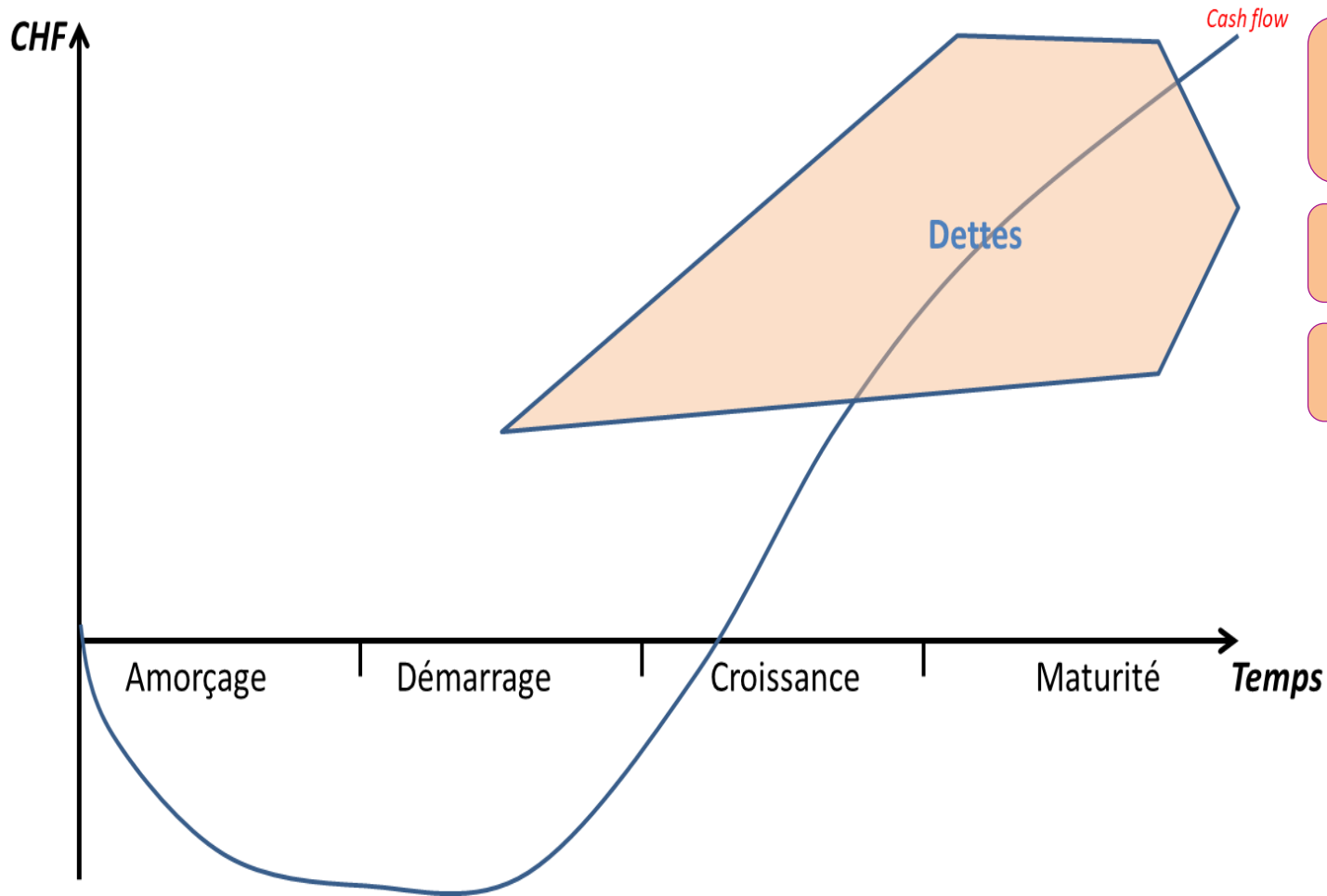




- **Spécificités pour l'entrepreneur :**
 - Dilution : entrée dans le capital (copropriétaire)
 - Pas de remboursement mais part du bénéfice (→ liée à la profitabilité)

- **Motivation du financeur :**
 - Participation à la gestion de l'entreprise
 - Participation au bénéfice (dividende)
 - Bénéfice lors de la revente de sa participati





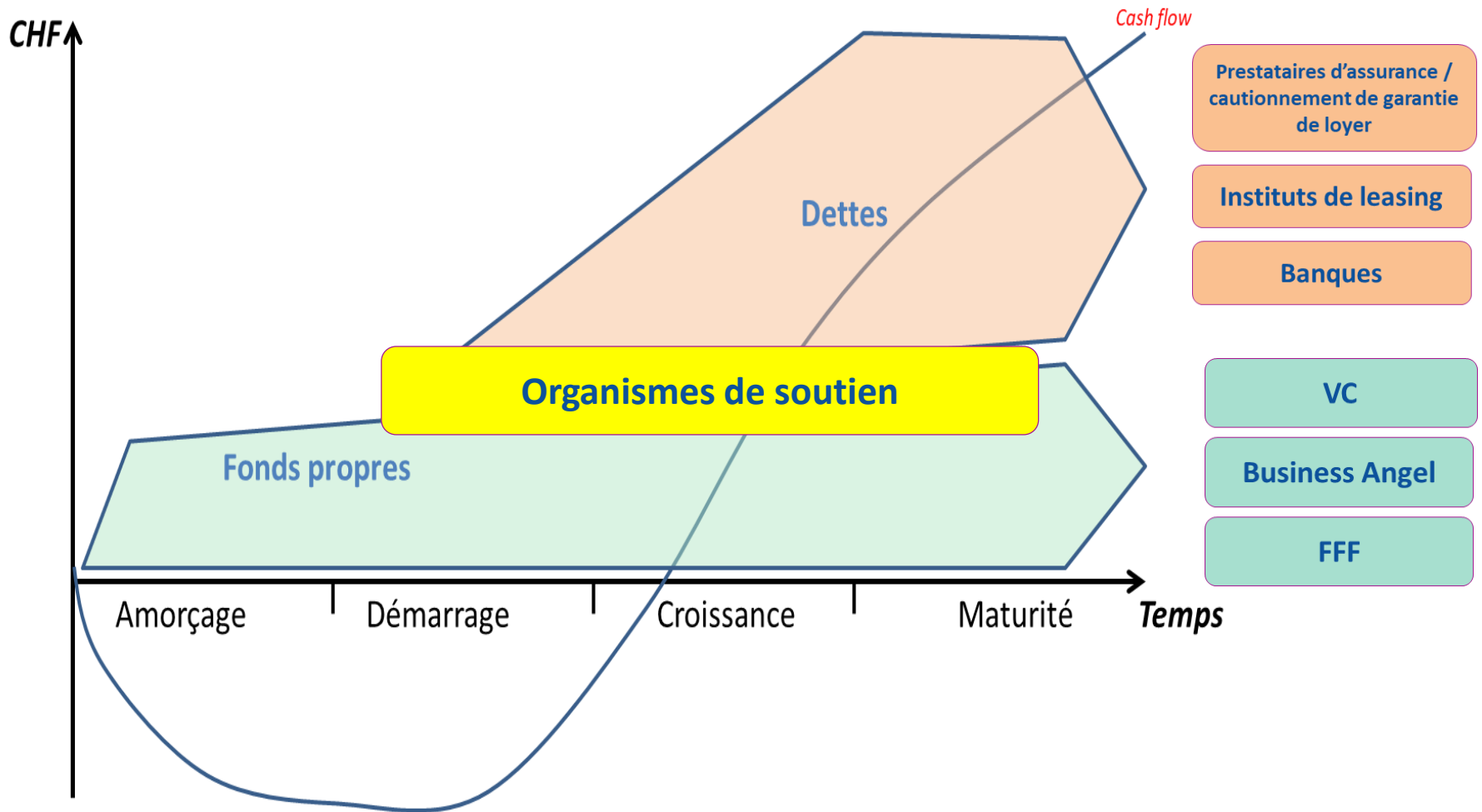
Prestataires d'assurance /
cautionnement de garantie
de loyer

Instituts de leasing

Banques

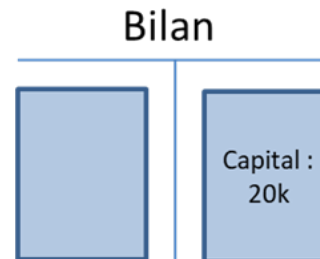
- **Spécificités pour l'entrepreneur :**
 - Remboursement de la somme
 - Paiement d'intérêts (➡ indépendant de la profitabilité)
 - Pas de dilution
- **Motivation du financeur :**
 - Encaissement d'intérêts et remboursement de la somme
- **Effet levier :**
 - Augmenter les moyens financiers de l'entreprise sans «partage du pouvoir»
 - Remboursement de la dette et paiement intérêts donc ↗risques
 - **Condition nécessaire : Rentabilité**



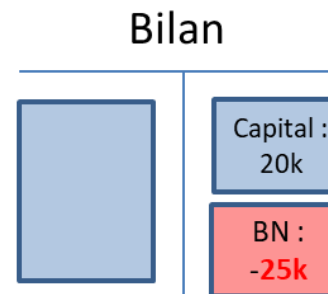


fae Règles d'or du financement (1)

- Fonds propres en suffisance
 - Création d'une Sarl



1^{ère} année :



total : -5k

➔ Règlementation concernant le surendettement - Art. 725 CO

➔ **Faillite de l'entreprise**

fae Règles d'or du financement (2)

- **Equilibre Fonds propres vs Dettes**



fae Règles d'or du financement (3)

■ Les dettes doivent être supportables

	Résultat annuel	P&P
		Revenus : 200'000
		Salaires : -130'000
		Loyer : - 24'000
		Frais admin :- 15'000
		Frais divers : - <u>26'000</u>
		Bénéfice 5'000
Financement :	200'000 à 4 %, remboursable en 4 ans	Intérêts : - <u>8'000</u>
Intérêts annuels :	8'000	Perte : - 3'000
Remboursement :	50'000 par année	
Remboursement :	?	

2. Le financement de la création d'entreprise

Antoine Fatio, directeur, Fondetec

Les sources de financement classiques



ventes



capital



dette

Les fondations d'aide aux entreprises



fondetec



fondetec

Il y a un prix pour chaque type de projet



IDEES DE DEVELOPPEMENT
DURABLE POUR LES
ENTREPRISES D'AVENIR

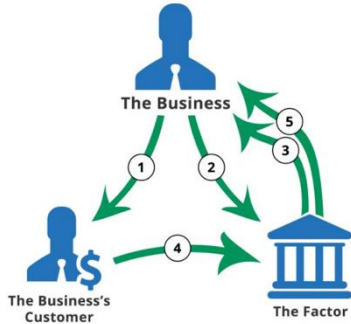


Prix de l'Artisanat

Prix du Commerce



Considérez des sources de financement complémentaires



Factoring



Carte de
crédit



Fournisseurs



Clients



Autre
travail

Le financement collaboratif est aussi une alternative



KICKSTARTER

INDIEGOGO®

Quelques clés pour une campagne réussie

Mises à jour et ajouts d'avantages

42% : 3 premiers/3 derniers jours

Durée : 30-39 jours

Des évènements

Une communauté

Une vidéo (x4)



Créer une vidéo ayant de l'impact



Les UNI, HES, EPF,...



Privilégiez les échanges, partages...



fondetec



VOISINS

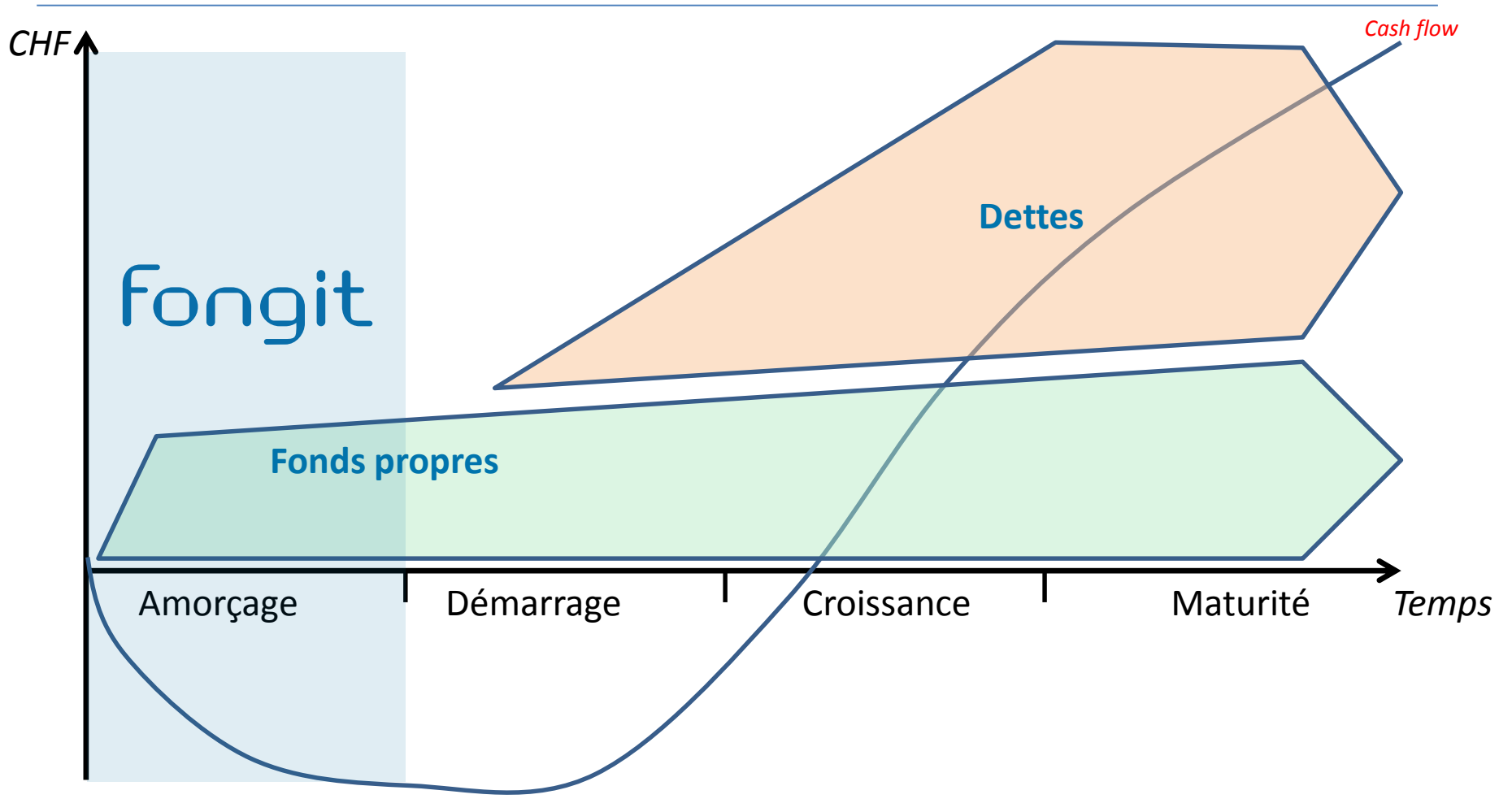


fondetec

3. Le financement d'amorçage et du développement (start-up)

Antonio Gambardella, directeur, Fongit

Cycles de financement



Types de financement

1. Non-dilutive

- Customers
 - Paid research projects with industry
 - Crowdfunding
- Research Grants
- Prizes
- Loans

2. Dilutive (You sell some % of your shares)

- FFF & F
 - Angels
 - Strategic Investors
 - CVCs, VCs
-

Research grants for proof of concept



InnoGap: 30'000 CHF



BRIDGE 1 year salary and project funding CHF 130 K
<https://bridge.ch/en/>



European Research Council SME instrument ; CHF 50 K
<https://ec.europa.eu/research/eic/index.cfm?pg=funding>

Detailed info: contact local Euresearch Office
<https://www.euresearch.ch/en/>

www.startupticker.ch/en/grants-and-loans

Prizes



Venture Kick 1: 10'000 CHF

Venture Kick 2: 20'000 CHF

Venture Kick 3: 100'000 CHF

(in exchange of % equity)

Conditions

- Link to Swiss University
- Innovative startup, all disciplines are welcome
- Have not founded your company by the time of application

www.venturekick.ch

Prizes

GEBERT RÜF

The **Gebert Rüt** Foundation sponsors individual projects in academic environments (50'000-500'000CHF)

www.grstiftung.ch/en/project/submission.html



W.A. DE VIGIER STIFTUNG
Förderung Schweizer Jungunternehmer

Fondation de Vigier (restricted to Swiss residents)

www.devigier.ch

100'000CHF per project (usually 4-5 per year)




20k & 10k Awards around ideas for sustainable development in Geneva

www.prix-iddea.ch

www.startupticker.ch/en/awards

Research grants for prototype

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation
Innosuisse – Swiss Innovation Agency



1. Feasibility study – for researchers
 1. up to CHF 100K within 12 months
2. Innocheque : CHF 15K
3. Grants - Funding for applied R&D
 1. Need an academic partner
 2. **50% project cost to be born by the startup company**

2&3: Need to have your start-up incorporated first

Loans



FIT SEED

100'000 CHF

Age of the company:
Approximately 0-12 months.



<http://www.fondetec.ch>

<http://www.fae-ch.ch>

Advantages of early stage loans

- not dilutive, working capital
- easier access compared to a bank loan

But...

- often requires a personal guarantee
 - You have to pay them back
-

Les clubs de «Business Angels»



investiere
venture capital

StartAngels Network



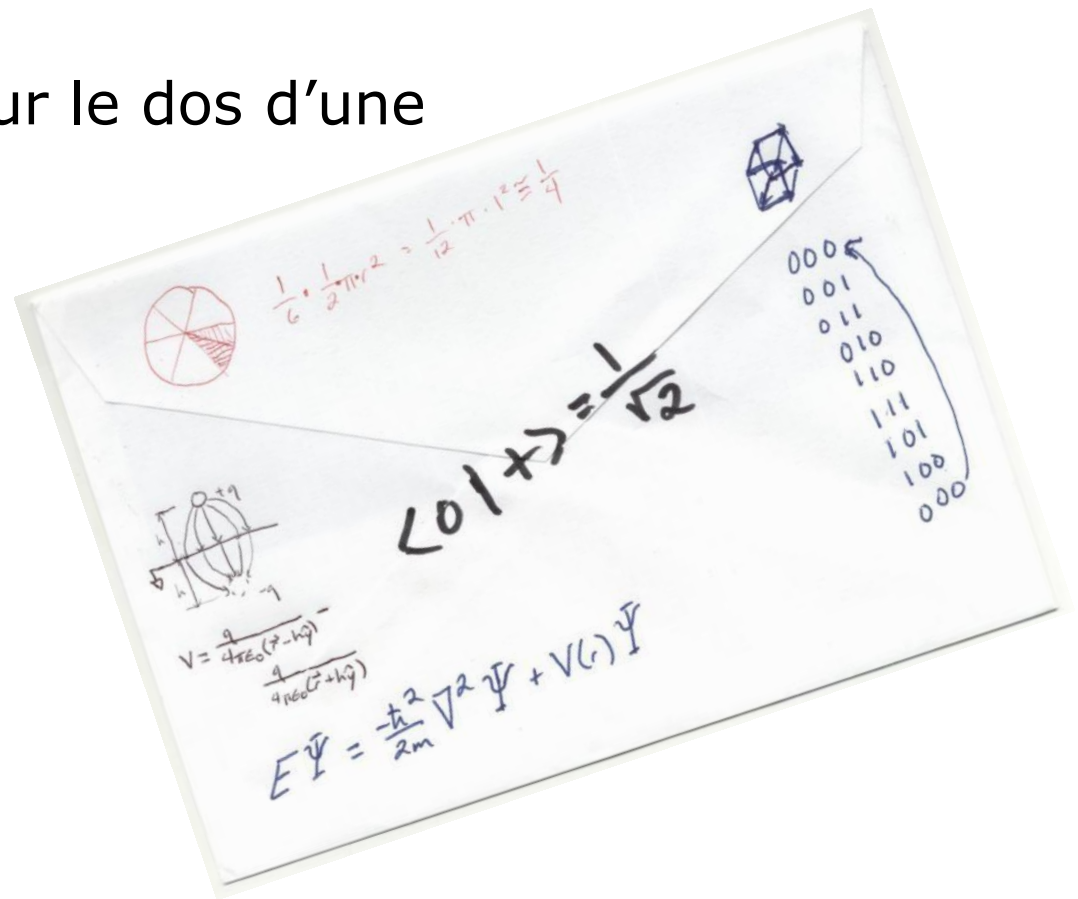
Capitalproximité



Et tous les
individuels...

Votre projet est-il compatible avec un VC?

Une simple validation sur le dos d'une enveloppe



Levée de fonds de 1 mio pour 25% = Valeur d'entreprise (VE) de 4 mio.

Retour sur investissement VC min en 4 ans = 10x -> 10 mio -> VE = 40 mio @ sortie

Multiple sur EBITDA de 10x = 4 mio EBITDA

EBITDA de 10% = 40 mio de chiffre d'affaires en année 4

D'autres options?

- Equity crowdfunding
- Tokenization

Quelques points en vrac

- La levée de fonds prend toujours plus de temps que prévu
- Lever des fonds représente une forte distraction pour l'équipe
- Personne ne veut investir dans votre éducation
- Levez autant d'argent que vous pouvez (surtout en fonds propres et non-dilutive)
 - Mieux vaut une petite part du succès qu'une grosse part d'un échec
 - Toujours demander plus que de l'argent (Smart Money)
- L'entrepreneuriat est une course d'obstacles, pas un style de vie
- Le cash doit seulement être échangé contre du temps (pour accélérer ou pour en avoir plus)

4. Le financement bancaire

***Nicolas Roussin, clientèle entreprises,
Credit Suisse***

Quand aller voir sa banque ?



Credit Suisse (Suisse) SA
Corporate Banking
18 Novembre 2019

Sommaire

1 Que peut financer la banque ?

2 Les critères de base



Que peut financer la banque ?

Besoin en fonds de roulement vs investissements

Besoin en fonds de roulement

ACTIF	PASSIF
Trésorerie	Fournisseurs
Clients	Dettes soc. & fisc.
Stocks	Credit bancaire
Machines	Dettes long terme
Immeubles	Capital
Brevets	Réserves
	Profits

Investissements

ACTIF	PASSIF
Trésorerie	Fournisseurs
Clients	Dettes soc. & fisc.
Stocks	Credit banc. court terme
Équipements	Credit banc. long terme
Immeubles	Capital
Brevets	Réserves
	Profits

Que peut financer la banque ?

Autres financements

Acquisition d'une entreprise



- Financement jusqu'à 75% (selon les cas) de l'acquisition, par un crédit classique, remboursable en 5 à 6 ans.
- Apport en fonds propres de l'entrepreneur

Besoins divers selon le type d'activité



- Garanties bancaires (restitution d'acomptes, appels d'offre par exemple),
- Couverture du risque de devises....

Les critères de base

L'analyse de la banque

- Un business model éprouvé
- L'entreprise doit être rentable
- Fonds propres positifs
- Des garanties peuvent être envisagées (FAE, Fondetec, Garantie de l'actionnaire)



Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous le 20 novembre prochain

Conférence

- Thématique: Quel financement pour l'entreprise? Mode d'emploi de l'entrepreneur
- Date: mercredi 20 novembre 2019
- Horaire: 18h15 – 21h00
- Lieu: Forum Genève, 11-19 Rue de Lausanne, Genève



Disclaimer

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit.

Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi.

Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables.

Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire.

Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée).

La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite.

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.

Q&A